



Photo du process du centre de tri GENERIS

KERVAL CENTRE ARMOR
LE TRI SELECTIF TOUJOURS OPERATIONNEL SUR LE
TERRITOIRE DE LA ZONE CENTRALE DES COTES D'ARMOR

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES DE TRI

Le 15 mars dernier, lors du passage en confinement de la population, Kerval Centre Armor et ses collectivités adhérentes ont pris la décision de maintenir la collecte sélective pour l'ensemble des ménages du territoire. Pour rappel, il s'agit des habitants des intercommunalités suivantes : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Leff Armor Communauté et le secteur de Matignon rattaché à Dinan Agglomération.

Ce choix délibéré s'explique, tout à la fois, par notre volonté de ne pas modifier les habitudes des ménages alors même que les consignes de tri sont déjà considérées comme complexes et préserver également les activités industrielles actuellement fragilisées et qui dépendent de matières recyclées : cartonnerie et plasturgie d'emballages.

Concrètement, cette décision signifie le maintien en activité du centre de tri GENERIS et de sa soixante d'agents. Afin de préserver le personnel de toute contamination potentielle, l'équipe exploitante (en l'occurrence, l'entreprise SUEZ) a mis en place un protocole strict de gestion du risque basé, entre autres, sur le respect

des gestes barrières, une limitation des contacts avec le personnel extérieur, ainsi que l'apport d'équipements de protection individuelle supplémentaire.

Via ce communiqué de presse, Thierry Burlot, Président de Kerval ainsi que l'ensemble des élus de la structure souhaitent, tout d'abord, vivement remercier les salariés du centre de tri par rapport à leur investissement quotidien permettant la continuité du service, en y associant le personnel des autres sites de traitement des déchets du territoire ainsi que les agents de collecte qui dépendent des intercommunalités adhérentes.

Mais nous voulons aussi rappeler quelques consignes de tri, très simples, mais qui ne sont pas bien respectés en cette période de confinement et engendrent des risques complémentaires pour les opérateurs de tri en contact avec certains types de déchets. On pense ici aux :

- Mouchoirs usagés
- Masques et gants de protection
- Lingettes désinfectantes
- Autre type de déchets issus des activités de soin (seringues, coton, pansements, poches de perfusion, etc...)

POUR RAPPEL, CES DECHETS NE SONT PAS DES EMBALLAGES ET A CE TITRE, NE DOIVENT PAS ETRE DIRIGES VERS LA POUBELLE DE TRI QUE CE SOIT EN PERIODE DE CONFINEMENT OU TOUT LE RESTE DE L'ANNEE.

##CORONAVIRUS

Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants
et masques à usage unique



Dans un sac
plastique dédié
et résistant,
à fermer et
à garder 24 heures



Jetez-le ensuite dans
votre sac poubelle,
à mettre fermé dans
les ordures
ménagères



JAMAIS
dans votre bac
de tri

#RestezChezVous | CITEO